

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022 DES ARCHERS DU CAUSSADAIS

Vendredi 25 Novembre 2022 à 21h34 s'est ouverte la trente cinquième assemblée générale des Archers du Caussadais sous la présidence de Madame Claire ROUMY.

Le quorum d'au moins 25% des votants étant atteint, les délibérations purent avoir lieu. Après avoir remercié l'ensemble des participants présents à cette assemblée et souhaité la bienvenue aux nouveaux adhérents, Claire, la Présidente a présenté son rapport moral.

Les premiers points évoqués dans ce rapport furent les effectifs très bas pour la saison passée avec 19 licenciés en 2021 contre 37 En 2020.

Ces chiffres sont justifiés par l'absence du club au Forum des Associations de Caussade en Septembre 2021 et à la situation sanitaires toujours instable.

Le faible nombre d'adhérent a empêché la réalisation des événements habituels comme la compétition amical dans le cadre du Téléthon ou le repas de fin d'année qui a été remplacé par une collation lors du dernier entraînement

Malgré, ces effectifs restreints, les performances des archers sont restées très positives avec notamment une participation active aux différents concours départementaux, régionaux et nationaux.

La présidente remercie l'entraîneur Pierre Laurent CAZES qui a poursuivi les entraînement et les accompagnements lors des compétitions et le félicite pour son 3eme titre de champion de France par équipe de D1

Elle souligne également le suivi et la mise jour des outils de communication du club : site internet et Page Facebook assuré par Alain ROUMY.

La lecture du rapport se termine par l'annonce du nombre prévisionnel d'adhérent à la hausse et par la présentation d'un nouvel encadrant sportif au sein du club.

Suite à la lecture du rapport moral, le vote du quitus a été effectué avec un accord à l'unanimité.

Il s'en est suivi la lecture du rapport financier.

Au bilan, un déficit de -787,67€ ressort des comptes.

La présidente souligne le fait que le défraiement de l'entraîneur lors des cours en semaine et lors des déplacements en concours ne sont pas compensés, cette année, par le nombre de licenciés.

Elle précise que le défraiement reste le même quelque soit le nombre d'archers.

Elle souligne également que l'ensemble des encadrement est réalisé par des bénévoles.

La présidente poursuit par les prévisions pour l'année 2022. Elle annonce une forte hausse des recettes relatives aux cotisations licences du fait de l'important nombre de licenciés déjà enregistré en date de l'assemblée générale.

Du fait de ce regain d'adhérents, les recettes et dépenses relatives aux événements habituels du club (téléthon, repas etc...) sont revues à la hausse pour l'année 2022.

Egalement, il est annoncé qu'une somme importante sera allouée à l'achat de matériel, (arc début compétition, flèches, équipements de l'archers...). Ces dépenses devant être compensées par la vente d'une partie du matériel aux adhérents.

Le montant des subventions prévues pour la nouvelle année est de 1400€

La présidente précise également qu'elle a réalisé l'achat pour le club d'une bouilloire électrique pour les collations lors des entraînements.

La location de matériel mis en place l'année passée porte ses fruits, une partie du matériel destiné à la location a été achetée par les locataires, le reste du matériel continu à être loué. Cette formule de location permet aux archers d'avoir du matériel de plus haute qualité pour l'apprentissage.

Au vu du nombre prévisionnel d'adhérents supplémentaires, une commande de maillot a été réalisée

Suite à la lecture du rapport financier, le vote du quitus a été effectué avec un accord à l'unanimité.

Pierre Laurent, l'entraîneur, a poursuivi la réunion par la présentation des résultats sportifs de l'année 2021-2022.

Il est à noter la participation à 43 départs en compétitions avec à la clé 24 podiums. 4 jeunes et 1 adulte ont participé aux championnats de ligue salle.

Marion Gamel, présente sur la très grande majorité des concours, a également participé aux championnats de ligue jeune en TAE 70m et à la phase individuelle de la 3ème manche du championnat de France D1 à Boé.

Pierre Laurent, profite de cette annonce pour encourager tous les archers à participer à ce type de championnat afin de gagner en expérience.

Romain Lejeune a réussi à se qualifier et a donc participé au championnat de France jeune en Salle à CHOLET où après de bonne qualification, il perdra son duel en 1/16 de finale le plaçant tout de même 17ème de la compétition.

L'entraîneur a félicité tous les compétiteurs pour leur investissement et incite l'ensemble des archers à aller en compétitions.

L'entraîneur a présenté les nouveaux archers compétiteurs rejoignant le club pour cette nouvelle saison :

Coralie CORBEC Archer en situation de handicap tirant à l'aide d'une potence et qui affiche un grand palmarès avec 2 titres de championnes de France Handi En 2021-2022.

Les archers de Fronton qui permettront de constituer une nouvelle Equipe de DRE Occitanie.

Jean Luc RONDA, titulaire du diplôme d'assistant entraîneur qui s'est présenté spontanément pour encadrer les archers.

Il est également annoncé qu'une reprise des concours jeunes semble être envisagée de la part du CD 82 Tir à L'arc.

L'objectif pour cette saison est d'avoir le maximum de présence en concours amicaux et officiels et un grand nombre de participations en championnats de ligue.

Pierre Laurent souhaite réaliser à nouveau un stage avec les archers de St Christol Les Alès lors du Week End de Pâques.

Ce stage permettrait de préparer les compétitions extérieures et d'avoir un moment convivial entre les membres du club.

Suite à l'initiative d'un nouvel adhérent, Patrick Lievens, un prototype d'éclairage amovible a été exposé et essayé sur le mur de tir. Le montant du complexe d'éclairage est de 30€ par cible. Ce prototype à été approuvé et doit être mis en commande après finalisation.

A la suite du rapport sportif, plusieurs points ont été abordés :

- Demande de la part de Helene CORBEC pour l'achat d'une potence par le club permettant d'éviter de déplacer le matériel de Coralie à chaque entraînement ou départ en compétition. La présidente et l'entraîneur refusent le principe d'achat d'équipement personnalisé et ne servant qu'à une seule personne au sein du collectif associatif.

Montant des licences : Actuellement les licences adultes sont au montant de 110€ et les licences Jeunes à 100€. Au vu des bilans financiers, il à été proposé d'augmenter le tarifs des licences pour l'années 2023-2024 à 130€ pour les adultes et 110€ pour les Jeunes de moins de 18ans
Un vote à été demandé, et le changement de tarif à été accordé à l'unanimité.

-Prise en charges des inscriptions en compétition :

- pour les jeunes il à été décidé que le club prenne en charges uniquement les 7 premiers Départ en concours.

Les prises en charges seront effectués par remboursement total du ou des Départs en compétition sous présentation d'un reçu réalisé par le club organisateur du concours.

- pour les adultes, il est arrêté qu'il est pris en charge par le club les inscriptions au 7 premiers Départs dont le résultat est l'accession au podium sous condition qu'il y ait au moins 4 participants.

Les prises en charges seront effectués par remboursement total du Départs en compétition sous présentation d'un reçu réalisé par le club organisateur du concours.

-Soutient financier pour championnat de ligue Jeunes :

Sur les même conditions qu'auparavant, il est demandé au compétiteur souhaitant être accompagné par l'entraîneur de participer à hauteur de 10% du montant du défraiement divisé par le nombre de participant.

Il a été soulevé le point que les détails de défraiement et de participation à ces frais devraient être rédigé sur le formulaire d'inscription au club et qu'un consentement devrait être signer lors de l'engagement en compétitions.

Il est également rappelé le modalité de défraiement pour les championnats de France adultes: 5,2 €/100km +1 nuit d'hôtel (montant maximum 70€) et pour les championnats de ligues : 5,2€/100km

Après avoir répondu aux diverses questions des personnes présentes et épuisé tous les sujet de l'ordre du jour de cette assemble générale, la Présidence à clôturé celle ci à 22h53 et convié les présents au traditionnel pot de l'amitié.